

# Le label

[www.label-ecoles-equitable.fr](http://www.label-ecoles-equitable.fr)



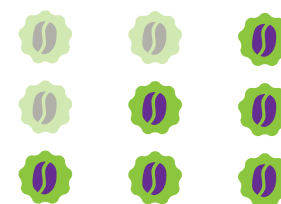
## CRITÈRES D'OBTENTION

1 objectif obligatoire et 4 objectifs de progrès :

- 1 Voter une délibération au conseil d'administration de l'établissement et mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs (obligatoire)
- 2 Acheter des produits issus du commerce équitable
- 3 Sensibiliser/former au commerce équitable les jeunes, les agents et la communauté éducative
- 4 Communiquer (en interne et en externe) sur les événements et engagements de l'établissement en faveur du commerce équitable
- 5 Favoriser des partenariats extérieurs et des jumelages autour du commerce équitable

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

- 1 **Auto-évaluation** : via le dossier de candidature l'établissement doit pouvoir autoévaluer ses pratiques quand il fait acte de candidature ou de renouvellement.
  - 2 **Evaluation par les pairs** : des acteurs sont identifiés pour émettre un avis sur l'engagement de l'établissement. Il peut s'agir d'établissements déjà labélisés ou d'associations locales.
  - 3 **Evaluation « externe »** : à l'échelle nationale, via un avis des porteurs du projet et d'un jury de personnalités rassemblées pour l'occasion.
- **Un baromètre** permet d'identifier le niveau d'engagement de l'établissement



Porté par :



En collaboration avec :



Soutenu par :

